



**DELEGUES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE
Académie de Toulouse**

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES DU DDEN

1 – Liaisons et coordinations

Le rôle du DDEN est un "opérationnel". Ses interlocuteurs peuvent se situer aux différents échelons de la hiérarchie administrative, académique, ou municipale

Le DDEN peut rencontrer les élus et représentants des associations gravitant dans ou hors de l'école. Son action peut être déterminante dans la suite donnée aux décisions de Conseils d'Ecole.

Le DDEN peut participer aux réunions de sa Délégation, à raison d'une par trimestre. Elles se font sur convocation du président qui en arrête la date en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)

- La Délégation prend connaissance des rapports de visite d'école qui lui sont adressées par chaque DDEN, une fois par an. Pour les écoles publiques elle les transmet à l'IEN et au Maire de la commune concernée.
- La Délégation en établit une synthèse à l'intention du (de la) président(e) départemental(e).
- Pour les écoles privées seuls le Maire et le(a) président(e) départemental(e) sont les récipiendaires de la synthèse

2 – Médiation

Le DDEN peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles car il est situé à la charnière entre: Ecole – Commune - Parents d'élèves – Administration - Académique.

Le DDEN peut contribuer à la bonne entente indispensable à la réussite des diverses activités scolaires et périscolaires envisagées ou entreprises.

Le DDEN peut inciter des actions, voire les animer, dans le domaine des équipements et des œuvres complémentaires de l'Ecole. (Ecoles fleuries, Ecoles qui chantent, bibliothèque, médiathèque, etc..)

3 – Réflexion

La Fédération Nationale des DDEN, dans son activité, propose des axes de réflexions et d'informations sur l'école et l'éducation. Ce sont des domaines qui font souvent l'objet d'enquêtes et d'innovation dans l'environnement éducatif, la santé scolaire, les rythmes scolaires, l'école et les conditions de vies de l'enfant, l'enfance handicapée et son accueil à l'école publique, la sécurité à l'école, le coût de l'éducation.

L'ensemble de cette source de connaissance est disponible dans la revue de la Fédération que le DDEN reçoit en étant adhérent de l'Union Départementale.